

Partager une culture de la Citoyenneté européenne



A-Citoyenneté européenne?

European Citizenship-A

Think about the notion of “**European Citizenship**” and write down the words which you associate with it:



Chose a metaphor: *European Citizenship is like*.....

Draw your image of a European Citizen:

ELICTT-PLUS – 2014-1-FR01-KA200-002362

B-Citoyenneté européenne?

- Sélectionnez un maximum de 4 items de la liste, pour illustrer ce que vous pensez être les attributs d'un ***Citoyen européen***

Citoyenneté nationale et européenne

http://ec.europa.eu/justice/citizen/index_fr.htm

Toute personne possédant la nationalité d'un État membre de l'UE devient automatiquement un citoyen européen. La citoyenneté européenne est complémentaire à la citoyenneté nationale et ne la remplace pas.



La citoyenneté de l'Union est conférée directement à chaque citoyen européen par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

Depuis 1992

- Réfléchir et agir en tant que citoyen européen
 - Connaître les valeurs fondatrices et les textes fondamentaux
 - Connaître le fonctionnement des institutions et le budget de l'U.E.
 - S'engager : voter, participer aux débats, aux consultations
 - Promouvoir l'engagement citoyen par l'éducation, l'exemple

Les valeurs fondatrices

- « plus de guerres, plus de barbarie, plus de régimes totalitaires » : un peu d'histoire européenne
- Valeurs humanistes : dignité de la personne, respect mutuel, reconnaissance de la diversité
<https://youtu.be/tyaEQEmt5ls>
- Démocratie pluraliste
- Etat de droit

La Charte des droits fondamentaux de l'U.E.

1. Dignité
2. Liberté
3. Égalité
4. Solidarité
5. Droit des Citoyens
6. Justice

Depuis le Traité de Lisbonne, elle a valeur juridique contraignante

La culture de la citoyenneté européenne

- La *culture* européenne est l'ensemble de connaissances au sujet de l'Europe d'hier et d'aujourd'hui ; c'est un tissage complexe de philosophies, d'histoires, de cultures, de mythes et de légendes, de religions, de langues, de géographie, d'économie, de géopolitique.
- C'est le kaléidoscope des multiples perspectives sur notre histoire partagée.
- C'est notre passé commun et l'avenir que nous devons construire ensemble...

Les composantes de la culture d'un citoyen européen (1)

- Des valeurs [cf. Charte]
- Des démarches intellectuelles : questionnement, investigation, réflexion => pensée autonome et critique
- Des savoirs

Les composantes de la culture d'un citoyen européen (2)

- Des compétences : sociales, délibératives, interculturelles, professionnelles
- Des attitudes: curiosité, mobilité, initiative, engagement, créativité

Connaître les institutions

- Le parlement européen:
 - <http://www.europarl.europa.eu/aboutparliament/fr/20150201PVL00010/L'organisation-du-Parlement>
 - Les Euro-députés

Procédure législative dans l'UE-1

§ Procédure législative ordinaire

#1 Proposition de la Commission

La Commission présente une proposition législative au Parlement européen



Initiative citoyenne



Un quart des États membres



Banque européenne d'investissement



Banque centrale européenne



Parlement européen

#2 Première lecture au Parlement

Au cours de la première lecture, le Parlement européen examine la proposition de la Commission. Il peut l'adopter ou la modifier.

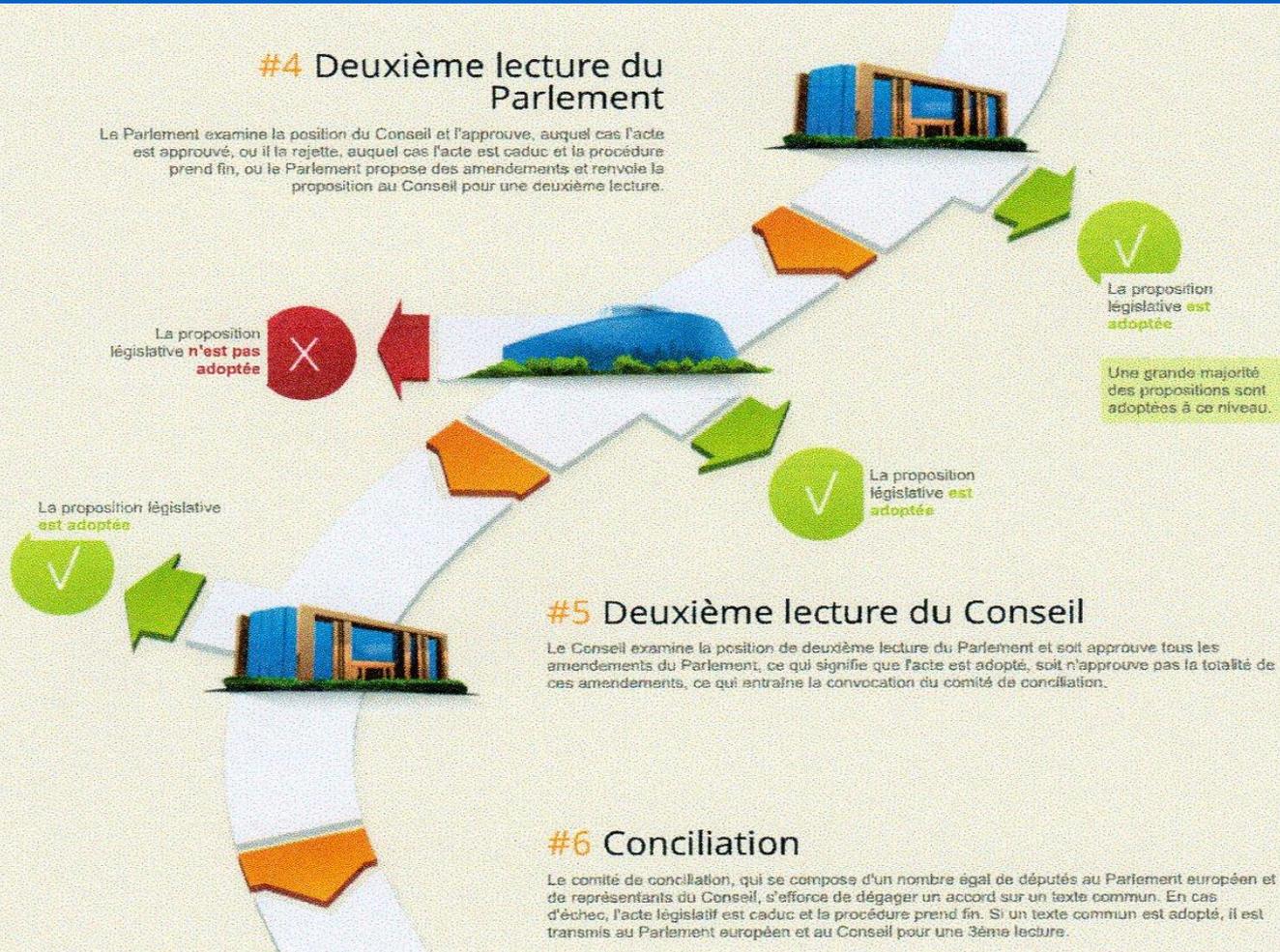
#3 Première lecture au Conseil

Au cours de sa première lecture, le Conseil peut décider d'accepter la position du Parlement, auquel cas l'acte législatif est adopté, ou il peut modifier la position du Parlement et renvoyer la proposition au Parlement, pour une deuxième lecture.

Procédure législative dans l'UE-2

#4 Deuxième lecture du Parlement

Le Parlement examine la position du Conseil et l'approuve, auquel cas l'acte est approuvé, ou il le rejette, auquel cas l'acte est caduc et la procédure prend fin, ou le Parlement propose des amendements et renvoie la proposition au Conseil pour une deuxième lecture.



#5 Deuxième lecture du Conseil

Le Conseil examine la position de deuxième lecture du Parlement et soit approuve tous les amendements du Parlement, ce qui signifie que l'acte est adopté, soit n'approuve pas la totalité de ces amendements, ce qui entraîne la convocation du comité de conciliation.

#6 Conciliation

Le comité de conciliation, qui se compose d'un nombre égal de députés au Parlement européen et de représentants du Conseil, s'efforce de dégager un accord sur un texte commun. En cas d'échec, l'acte législatif est caduc et la procédure prend fin. Si un texte commun est adopté, il est transmis au Parlement européen et au Conseil pour une 3ème lecture.

Procédure législative dans l'UE-3

transmis au Parlement européen et au Conseil pour une seule lecture.

La proposition législative n'est pas adoptée



#7a Troisième lecture au Parlement

Le Parlement européen examine le texte commun et le met aux voix en séance plénière. Il ne peut pas modifier le libellé du texte commun. S'il le rejette ou ne se prononce pas sur ce texte, l'acte n'est pas adopté et la procédure prend fin. Si le texte est approuvé par le Parlement et par le Conseil, l'acte est adopté.

La proposition législative n'est pas adoptée



#7b Troisième lecture au Conseil

Le Conseil examine le texte commun. Il ne peut pas en modifier le libellé. S'il rejette le texte ou ne se prononce pas sur celui-ci, le texte est caduc et la procédure prend fin. S'il approuve le texte et si le Parlement fait de même, l'acte est adopté.



La proposition législative n'est pas adoptée

Procédure législative dans l'UE-4

#7b Troisième lecture au Conseil

Le Conseil examine le texte commun. Il ne peut pas en modifier le libellé. S'il rejette le texte ou ne se prononce pas sur celui-ci, le texte est caduc et la procédure prend fin. S'il approuve le texte et si le Parlement fait de même, l'acte est adopté.



La proposition législative **n'est pas adoptée**



Proposition adoptée

Une fois que le Parlement européen et le Conseil ont approuvé le texte final d'une proposition législative, celle-ci est signée conjointement par les Présidents et les Secrétaires généraux des deux institutions. Une fois signé, le texte est publié au Journal officiel.

- Les règlements sont directement contraignants sur tout le territoire de l'UE à compter de la date indiquée au Journal officiel.
- Les directives prévoient des résultats à atteindre dans l'ensemble des États membres mais laissent aux gouvernements nationaux le soin de déterminer comment adapter leurs législations pour atteindre ces objectifs. Chaque directive précise la date pour laquelle les législations nationales doivent être adaptées.
- Les décisions s'appliquent dans des cas précis; elles concernent des autorités et des personnes particulières et sont tout à fait contraignantes.



Proposition rejetée

Si une proposition législative est rejetée à un stade quelconque de la procédure, ou si le Parlement et le Conseil ne peuvent dégager un compromis, la proposition n'est pas adoptée et la procédure prend fin. Une nouvelle procédure ne peut être engagée que sur une nouvelle proposition de la Commission.

Voter : responsabilités du citoyen européen

- Elire les députés européens (le P.E.)
- Elire le président de la république (siège au Conseil européen) et envoie ses ministres au Conseil de l'Union
- Elire les députés nationaux (Assemblée nationale : légifère sur la transposition nationale des directives européennes)

Les grands projets et le budget de l'U.E.

- Connaître, promouvoir, participer, faire connaître...
- S'engager lors des consultations
- Faire remonter les propositions et les initiatives citoyennes

Les grands projets

- La fusée ARIANE, les satellites, la recherche spatiale
- Le système GALILEO de guidage par satellite
- La bibliothèque numérique EUROPEANA
- Les centres de recherche médicale
- La politique énergétique et environnementale
- La politique sociale (réseau EURES pour la recherche d'emploi, par exemple)
- L'Europe de l'éducation
- Jeunesse en Action
- L'Europe pour les citoyens
- Les capitales européennes de la culture

L'Europe dans les régions

- Les fonds européens aux régions:
 - Le Fonds social européen (FSE)
 - Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)
 - Le Fonds européen de développement régional (FEDER)
 - Le Fonds de cohésion (objectif convergence)

Les aides aux Régions

- En chiffres:

Pour la France, l'Union européenne a contribué à hauteur de 14,3 milliards d'€, ce qui représente 25% de l'investissement public national.

=> Les fonds régionaux devraient être principalement affectés aux objectifs de *croissance durable*. C'est le cas pour 80% d'entre eux en Belgique et pour 20% seulement en France !

Décalage...

- Entre ce qui est adopté par les institutions européennes et la manière dont c'est transposé dans notre système national (exemples : qualité de l'eau, alertes aux produits dangereux, système de garde à vue, état des prisons, égalité des salaires femmes-hommes, qualité de la formation des enseignants, etc.)

Décalage...

- Entre ce qui est effectivement financé par l'Union européenne et l'information qui n'est pas toujours donnée aux citoyens

Le citoyen éclairé et critique

- Besoin d'éducation du citoyen européen... pour développer
 - Une pensée autonome et critique
 - Une capacité à trier, décrypter, décoder, les messages des médias
 - La compréhension interculturelle (vision multi-perspectiviste de l'histoire, par exemple)
 - Des compétences délibératives : négociation, interaction, prise de décision en contexte multiculturel

Conclusion

- La vigilance et l'implication des citoyens européens sont nécessaires pour faire progresser *l'Europe que nous voulons* afin de préserver les valeurs d'une société humaniste où chacun peut trouver sa place et s'épanouir dans un environnement plus solidaire...

Merci de votre attention!

